République Islamique de Mauritanie Honneur-Fraternité-Justice Commune de Nouadhibou

Décisions de dégrèvement N°93/2023

Contribuable

N°

Nom

: OUMAR ABDEL WEDOUD

Adresse : Quartier 02 BM

Impôt Contesté

Nature : Contribution foncière 2023

Exercice d'émission 2023

Montant de l'émission : 28 800 du rôle N° 03 article : 585

Réclamation

Date

: 2023

Recours Contentieux:

Recours Gracieux

Montant contesté : 8 800 MRU

Motif: Situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 8 800 MRU

Accordé

X

Motif: Situation financière difficile

A Nouadhibou, le 11/12/2023

Maire

El Ghassem Ou

amique de Mauritanie de Nouadhibou aon administrative et financière vice fiscalité et recouvrement



بمهورية الإسلامية الموريتانية لمدية انسواذيب و دارة المالية والإدارية ملحة الضرائب والتحصيل

AVIS D'IMPOSITION

Émission: N°03/CF/2023

OUMAR ABDEL WEDOUD

BM Q 2

20.000

Impôt	Article	Exercice	Droits exigibles
CONTRIBITION FONCIERE	585	2023	28800
the activities to the second of the second o	and the second	The Principle of the Control of the Control	the state of the s

Les sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement... je vous serais obligé d'en effectuer sons délai le règlement à la direction régionale du trésorsise à Nouadhibou.

A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions de l'article L.136 du Livre des procédures fiscales du CGI, cet impôt subira une majoration de 10%.

Les demandes en décharge, en réduction, en remis ou modération doivent être adressées au Maire dans les délais prévus par la loi.

N.B. Montant en ouguiya.

0203023



A Nouadhibou, le Vendredi 15 Février 2023

Le Directeur Administratif et Financier

Mohamed Semette

Partie détachable destinée à l'émargement

Emission: N°03/CF/2023

Avis Nº : 585

Impôt : CONTRIBUTION FONCIERE

Nom du contribuable :

OUMAR ABDEL WEDOUD

Paiement de

...... UM. En date du

.....Quittance N°

33/6

Signature et cachet du caissier

Droits exigibles	
Majoration	